

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTOURIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ANGLETERRE.

Londres, le 12 août. — On vient de proposer un emprunt de 1,500,000 liv. sterl. pour le Guatemala; c'est le 22 que l'adjudication aura lieu.

— Comme on a beaucoup parlé des nouveaux réglemens relatifs à la quarantaine, qui viennent d'être adoptés par le gouvernement de la Grande-Bretagne, nous en donnons ici le résumé. Les navires qui arrivent du Levant et qui n'ont point de malades portés sur leurs billets de santé, doivent faire une quarantaine de quinze jours, et, pendant ce temps, leurs marchandises, les effets de l'équipage, et ceux des passagers subiront les purifications d'usage. Si le navire est infecté et suspect d'infection, la quarantaine sera de trente et un jours; si pendant ce tems une maladie se déclarait, alors les malades seraient transférés à l'hôpital flottant, la garde sera doublée, et les seigneurs du conseil-privé en seraient informés sans délai, afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires.

On a fixé plusieurs stations de quarantaine dans différentes parties du royaume-uni pour tous les navires sans malades portés sur leurs billets de santé. Les navires infectés se rendront, s'ils se trouvent au sud du cap Saint-Vincent, à un lazaret quelconque de la Méditerranée. Si la maladie se déclare quand ils sont au nord de ce cap, ils doivent se rendre à Milford-Haven.

Les navires sans maladie déclarée, mais qui sont suspects, se rendront soit à Standgate-Creck ou Milford-Haven et pas ailleurs.

### ALLEMAGNE.

Stuttgart, le 5 août. — Le gouvernement vient de publier le jugement rendu par les tribunaux dans l'affaire de participation à une association de haute trahison. Ce jugement, en date du 27 mai, condamne à divers emprisonnemens temporaires dont le maximum est 4 ans, quatorze individus, parmi lesquels se trouvent plusieurs employés de l'université de Tubingue et deux ministres du culte, qui en outre sont destitués.

Le même jugement condamne, pour avoir indirectement coopéré à la formation de l'association, le jurisconsulte Kubel à 6 mois de détention dans une forteresse, et à la perte de son état.

Par arrêt du 21 juin, S. G. Liesching, négociant à Stuttgart, est condamné à six mois de prison dans une forteresse et aux frais du procès, pour non-révélation et pour avoir favorisé des menées révolutionnaires.

### FRANCE.

Paris, le 16 août. — La dépêche relative à l'arrangement conclu avec Saint-Domingue a été lue le 11 au grand théâtre de Bordeaux, par ordre de M. le préfet, et accueillie aux cris de vive le roi!

— On parle de deux voitures publiques qui partiraient de quatre points opposés pour traverser Paris, et recueilleraient sur leur route, moyennant une légère rétribution, les personnes qui auraient à faire dans le cercle à parcourir. L'une irait de la barrière du Trône à la barrière du Roule, l'autre de la barrière Saint-Jacques à la barrière Saint-Martin. Les fiacres et les cabriolets pourraient bien perdre à l'établissement de ces nouveaux phaétons.

— Un accident, qui aurait pu avoir des suites fort graves, s'est manifesté à l'école royale polytechnique, dans la soirée du lundi 15 août. Vingt-quatre élèves et un des officiers de service ont éprouvé, presque simultanément, des coliques suivies de vomissemens et d'évacuations alvines. Les soins qu'exigeait leur état, ayant été administrés immédiatement, nous avons la satisfaction d'annoncer que tous les malades sont rétablis, même ceux qui ont éprouvé des symptômes un peu graves.

En examinant avec soin les circonstances de l'incident, il a été reconnu qu'on devait en chercher la cause dans les alimens pris au déjeuner du lundi, alimens qui consistaient en charcuterie. MM. Thénard et Dumas ayant eu effet examiné ces matières, y ont reconnu par une analyse exacte la présence du cuivre.

— L'ordonnance relative à la reconnaissance de St. Domingue, dit le *Moniteur*, a été commentée de la manière la plus déraisonnable par des journaux qu'on suppose en harmonie avec le gouvernement, alors qu'ils en diffèrent souvent et quelquefois sur les points les plus graves.

« Nous sommes autorisés, ajoute ce journal, à démentir tout ce qui, dans ces journaux et notamment dans la feuille du *Drapeau blanc*, du 13 de ce mois (voyez notre n°. d'hier), a été inséré de contraire à la sincérité et à la plénitude de la concession faite par l'ordonnance du 17 avril dernier aux habitans actuels de la partie française de l'île de St. Domingue. Cet acte accordé par la loyauté, et accepté avec respect et avec reconnaissance, sera franchement et pleinement exécuté. La parole de Charles X est sacrée comme l'honneur même. »

Quatre opinions existent en France relativement à Saint Domingue.

La première aurait voulu qu'on fit la conquête de la colonie à main armée.

La seconde, trouvant que cette conquête était impossible, demandait au moins qu'on ne reconnût jamais une république de nègres révoltés.

La troisième désirait qu'on reconnût purement et simplement l'indépendance du gouvernement de Saint Domingue, comme gouvernement de fait, et que l'on conclût un traité avec lui.

La quatrième, et c'est la nôtre, admettait qu'il y a des nécessités auxquelles on doit se soumettre; que l'on pouvait émanciper Saint Domingue à certaines conditions; mais seulement au moyen d'une loi proposée par le roi et votée par les chambres conformément au droit public de la France, ancien et moderne.

Avec cette loi d'émancipation tous les intérêts auraient été mis à l'abri.

Il n'y a aucun doute que si le gouvernement représentatif avait une plus longue existence parmi nous, le président du conseil serait exposé à être mis en accusation pour avoir cédé Saint Domingue par un seul acte administratif.

Qu'on annonce demain que M. Canning vient d'abandonner Gibraltar ou le cap de Bonne-Espérance par un acte du conseil revêtu de la signature de S. M. B. et vous verrez ce qui arrivera en Angleterre. Le ministre imprudent n'aurait pour sauver sa tête que la plus prompte fuite.

On distinguait dans M. de Villèle l'homme d'état de l'homme d'affaires. L'homme d'affaires s'est noyé à la bourse, et l'homme d'état a fait naufrage à Saint Domingue. (*Journal des Débats.*)

Cours de la bourse du 16 août. Rentes. 5 p. 070, jouissance, du 22 mars 1825, 102 fr. 10 c. — 4 p. 070, jouiss. " — 3 p. 070, jouiss. du 22 juin, 71 fr. 40. — Act. de la banque, 2185 oo. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 52 oo. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 102 fr. 05 c., à 3 heures 102 fr. 15 c. Trois pour cent. A 2 heures 71 fr. 0 c., à 3 heures, 71 45.

### PAYS-BAS.

#### LIÈGE, LE 19 AOÛT.

M. Walter vient d'être nommé inspecteur-général de l'instruction publique. Il conserve en même tems ses attributions de secrétaire inspecteur de l'Université de Liège.

— M. Comhaire est nommé recteur magnifique pour l'année académique de 1825-1826 à l'Université de Liège.

— Un incendie s'est manifesté aujourd'hui, vers les 8 heures du matin, dans un petit bâtiment attenant à l'hospice des insensés, rue Volière, et servant de séchoir aux grains destinés à la fabrication de la bière pour les hospices.

Le poste de la garde des pompiers, en ayant été informé de suite, s'est porté sur les lieux avec trois pompes. Le feu a été éteint en moins d'une heure.

— Le roi vient de prendre un arrêté par lequel les jeunes gens du royaume qui feront leurs humanités à l'étranger, après le premier octobre prochain, seront exclus de l'admission aux universités nationales, des emplois publics et des fonctions ecclésiastiques.

— On lit ce qui suit dans le *Journal de Gand*: avant-hier nous avons vu passer par cette ville les lords Sydmouth et Liverpool, se rendant à Lahaye, passant par Anvers où se trouvera, dit-on, le duc de Wellington. On dit également qu'une réunion de ces diplomates aura lieu à Spa: le duc de Cambridge et le roi de Prusse s'y trouveront.

Le *Journal de Gand* nous semble mal informé; le duc de Wellington est en ce moment à Paris et ne pourra par conséquent se trouver à Anvers avec les deux lords; quant au duc de Cambridge il est passé hier par Liège se rendant à Cologne, et non à Spa.

— Le *Courrier des Pays-Bas* avait annoncé hier, que M. de Méan avait accepté les fonctions de curateur du collège philosophique. Le *Belge* dit aujourd'hui que la résolution du prélat n'est point encore connue.

— L'*Etoile*, journal ministériel de France, contient aujourd'hui un article remarquable sur la Grèce. Elle feint de croire que l'Autriche a trop d'injures à venger, pour jamais protéger la Turquie contre la Grèce. Après une longue énumération des griefs de l'Autriche contre la Porte, l'*Etoile* finit ainsi:

« L'oubli des injures, entre particuliers, est une vertu distinctive du christianisme; mais mise en pratique dans la politique des empires, cette vertu les conduirait bientôt à une ruine infaillible. De quelle affection soudaine pouvons-nous donc croire l'Autriche animée envers un voisin qui ne fut jamais redoutable que pour elle. Rien ne nous autorise à soupçonner d'un tel aveuglement un cabinet qui mérita long-tems d'être considéré comme un des plus sages de l'Europe. »

— Quelques heures après l'incendie de la rue de la Volière, le feu s'est également manifesté dans la cheminée d'une maison située au coin de la rue sur Meuse du côté du pont des Arches. Les pompiers qui depuis quelques tems ont eu souvent l'occasion de faire apprécier l'utilité de leur institution se sont rendus maîtres en peu d'instants de cet incendie que l'affluence des curieux aurait pu faire présumer plus considérable.

Hier vers cinq heures du matin, une partie des habitans de Liège est sortie en armes de la ville et s'est répandue dans les campagnes environnantes, portant sur son passage le ravage et la désolation. A six heures, une vive fusillade se fit entendre dans toutes les directions à quatre lieues à la ronde. Aux premiers coups de feu, les malheureux habitans des campagnes, attaqués à l'improviste dans leur paisible retraite, ont cherché leur salut dans la fuite; quoique en nombre infiniment supérieurs, ils n'ont pas osé faire résistance, et laissant une multitude de morts sur le champ de bataille, ils sont allés se réfugier dans les taillis et fonds voisins d'où l'on n'a pas tardé à les débusquer. Quelques-uns ont eu le bonheur d'échapper, en gagnant le territoire neutre.

Ce qu'il y a de plus déplorable dans ce malheureux événement, mais ce que la force de la vérité nous empêche de taire, c'est que nos autorités civiles et militaires loin de déployer la vigueur nécessaire pour arrêter ces horribles scènes de carnage, y ont pris elle-même une part active, et n'ont pas craint de faire nombre avec les agresseurs les plus acharnés.

On ne connaît pas encore combien de morts sont restés sur le terrain, mais par une cruauté digne des fils barbares de Mahomet, on n'a point fait de prisonniers. Tout a été massacré. Ceux qui tombaient blessés dans les mains des vainqueurs, étaient inhumainement achevés. La nuit seule a mis fin au carnage qui a dû recommencer aujourd'hui avec une nouvelle fureur.

Liège a vu avec terreur rentrer dans ses murs les vainqueurs traînant en triomphe après eux les corps sanglants de leurs victimes: et ce qu'on aura peine à croire, la plupart de ces cadavres livrés à nos plus habiles cuisiniers, ont été embrochés, rotis, préparés à la sauce piquante, et dévorés le soir même en un horrible festin.

Ce qui pourrait peut-être justifier les auteurs de cette bouche-rie, c'est que la déclaration de guerre avait été publiée dans les formes et dans les délais convenables par le grand veneur du royaume, et que l'ouverture des hostilités avait été fixée au 18 de ce mois.

#### Peinture véritable de l'esclavage, par le révérend RICHARD BICKELL.

La religion et la philosophie, les libéraux et les saints ont souvent élevé la voix en Angleterre pour l'adoucissement actuel et l'abolition finale de l'esclavage. Ce vœu pénétra jusque dans le parlement, et la cause fut gagnée en principe par un bill passé en 1823. Ce bill est devenu le signal d'une violente controverse entre les deux mondes; aux colonies les mêmes craintes, les mêmes fureurs ont éclaté, qui saluèrent il y a bientôt vingt ans la suppression de la traite. Les assemblées coloniales réclament contre le parlement, les corporations locales contre le conseil privé, les planteurs contre les philanthropes. Un défenseur inattendu et considérable est venu se joindre aux réformateurs; un ministre de l'église anglicane, le révérend Richard Bickell, qui a résidé plusieurs années aux Indes occidentales, principalement à la Jamaïque, a donné, sous le titre de *Peinture véritable de l'esclavage*, un ouvrage où les assertions les plus fortes et les accusations les plus graves sont encore confirmées par le ton de modération avec lequel elles sont énoncées.

Il résulte du témoignage de M. Bickell, et il est étrange qu'un fait aussi notoire ait été contesté, que l'esclave est l'absolue propriété de son maître, et que la loi le considère comme un bien-meuble, aliénable, saisissable et susceptible d'être vendu à l'encan. Ouvrez les feuilles d'annonce de la Jamaïque vous y trouverez :

« A vendre, bien-dit de Charlottenbourg, paroisse Sainte-Marie, consistant en 982 acres de terre, et 89 nègres. — On fait savoir que mardi prochain on vendra publiquement une négresse nommée Violet, créole, habituée toute sorte d'ouvrages, saisie pour taxes non payées par G.-H. Swift. — A vendre, par writ de venditioni exponas (par autorité de justice) Charles James, noir, enfant âgé de six ans, appartenant à M. Freeman. »

Du moment que les noirs sont légalement assimilés à un bétail, à un mobilier, il est simple, du moins il est conséquent de les marquer et de les fouetter comme des chevaux. Le révérend R. Bickell est encore sur ce point d'accord avec les publications de la société. Seulement il observe que l'horrible coutume de marquer au fer rouge les esclaves des lettres initiales ou des signes de propriété de leurs maîtres est moins commune depuis que la traite est abolie, attendu que les noirs créoles sont moins portés à la désertion que les Africains. Cependant pour peu qu'ils y montrent la moindre disposition, on ne les épargne pas. Des extraits de journaux, à l'article *effets perdus*, sont encore ici la meilleure preuve. « John Stevens, juif noir créole, 5 pieds 6 pouces, marqué MI sur l'épaule gauche; il a une large cicatrice sur le côté gauche de la poitrine et d'autres entre les épaules et le cou; de l'habitation de M. Mark, de Black-River, 5 août 1823. — Richard, créole, de 5 pieds, 5 pouces, marqué d'une façon apparente CC et CA sur les épaules, et CA sur la joue gauche; de l'habitation de Syssons, 29 septembre 1823. — William Nelson, autrement Thomas Mole, noir eboe, 5 pieds, 5 pouces, marqué ASIA sur les épaules, les deux côtés de la poitrine et les joues, à M. Holmes de Vers, 17 octobre 1823. » Après avoir marqué des hommes, est-il surprenant qu'on les fouette? Aussi le *cart-whip* (espèce de fouet) est-il non-seulement employé à punir les noirs coupables, mais encore à exciter les paresseux. C'est le bâton de commandement du planteur ou de son représentant. On a voulu en restreindre l'usage à la Trinité, et les colons ont déclaré que l'existence du fouet était *identifiée avec celle de l'esclavage*. L'ordre général est que les maîtres ne peuvent infliger au même esclave plus de trente-neuf coups par jour; on sent combien une telle limite est illusoire, et selon M. Bickell, ceux qui la dépassent ne sont jamais recherchés.

En un seul point, on les traite en hommes; c'est à eux seuls que

l'on confie le soin de leur subsistance. Une pièce de terre est assignée à chacun pour y cultiver divers végétaux connus sous le nom de *viures*; c'est là toute leur nourriture, hormis quelques distributions de morue sèche. La loi et l'usage leur accorde un certain nombre de jours, ordinairement vingt-six par an, sans compter les dimanches, pour se livrer à ce travail personnel, qui devient quelquefois assez productif.

L'instruction religieuse est presque nulle parmi les esclaves; au temps ne leur est accordé pour l'acquiescer. Le travail prend tous leurs momens, sauf deux heures et demie consacrées au repas, du lever au coucher du soleil. Ainsi accablés de fatigue, mal fournis de vêtements soignés, quand ils sont malades, dans des hôpitaux qui ressemblent à des cachots, leur sort est, selon l'ancien curé de la Jamaïque, inférieur à celui d'un mendiant en Angleterre, et de plus il est sans remède et sans terme; car aucune loi ne leur assure, comme dans les établissemens espagnols et portugais, le droit de se racheter eux-mêmes, s'ils parviennent à se faire un pécule suffisant. Les affranchissemens sont même entravés par l'obligation imposée au maître de s'engager pour une somme de 100 livres sterling, au cas où son affranchi deviendrait à charge à la paroisse.

#### HISTOIRE DU TEMPS DES CROISADES, par sir WALTER SCOTT.

##### LE CONNÉTABLE DE CHESTER. (Suite.)

Pendant la marche le jeune Damien de Lacy se tint constamment loin de la belle voyageuse au grand étonnement de celle-ci, et le connétable qui ne la quittait guère se laissa entièrement captiver par ses charmes et ses qualités aimables. Aussi les engagements qu'il avait pris comme croisé commençaient à lui devenir de plus en plus pesans; il songea même à les rompre entièrement, lorsque l'abbesse de Gloucester se fut montrée favorable à ses projets d'hymen et que le jour de ses fiançailles avec Evelyne eut été fixé. Mais ce fut en vain qu'il se flatta d'obtenir de l'archevêque Baudouin la permission de ne point partir pour la Terre-Sainte. L'entrevue du prélat et du guerrier est sans doute le morceau le plus remarquable de tout l'ouvrage. Elle est retracée avec trop de talent et de vérité pour que nous résistions au plaisir de la rapporter en partie.

« Le connétable se rendit chez l'archevêque, primat d'Angleterre. Telle était la multitude de chevaux, de haquenées et de mules, de cavaliers, d'écuycrs et de serviteurs, de laïques et d'ecclésiastiques, assiégeant la porte du palais épiscopal, que le connétable éprouva beaucoup de difficultés pour en approcher, et quand il eut surmonté cet obstacle, il en trouva un autre dans l'opiniâtreté des domestiques de l'archevêque qui refusèrent, quoiqu'il leur eût fait connaître son nom et son rang, de le laisser entrer, avant qu'ils eussent pris les ordres de leur maître. Le connétable fut si indigné de se trouver confondu au milieu d'une foule d'écuycrs, de valets et de palefreniers, que son premier mouvement était de remonter à cheval et de retourner sous son pavillon; mais la nécessité d'adopter des mesures de conciliation se présenta sur le champ à son esprit, et l'empêcha de céder aux conseils de son orgueil blessé. Si notre notre sage roi, se dit-il à lui-même, pendant la vie d'un archevêque de Cantorbéry lui a tenu l'étrier, et s'est soumis aux actes de pénitence les plus humilians, sur son tombeau, après sa mort, bien certainement je ne dois pas être plus scrupuleux à l'égard du prélat qui lui a succédé dans cette monstrueuse autorité. Après avoir attendu un certain temps dans l'antichambre, il fut enfin admis en présence de Baudouin.

« Le successeur du célèbre Becket n'avait ni les vues étendues, ni l'esprit ambitieux de ce fameux personnage; mais c'était véritablement un homme propre à maintenir et à défendre l'autorité que l'église avait gagnée. La croix de l'abbé était la principale affaire de sa vie, et le succès qu'il avait obtenu à cet égard était ce qui flattait le plus son orgueil.

« Ce prélat, homme de grande taille et d'un port majestueux, mais dont les traits étaient trop sévères pour être agréables, reçut le connétable avec toute la pompe de la dignité ecclésiastique. A peu de distance de lui un chapelain, en surplis blanc et à genoux devant un pupitre, lisait dans un volume quelque traité théologique à la lecture duquel Baudouin paraissait donner une attention si profonde, qu'il n'eût pas l'air de s'apercevoir de l'arrivée du connétable, qui, couronné plus que jamais de ce manque d'égards, ne savait s'il devait interrompre le lecteur en s'adressant au prélat, ou se retirer sans lui parler. Mais avant qu'il eût pris une résolution à ce sujet, le chapelain arriva à la fin d'un chapitre, et l'archevêque mit fin à la lecture en lui disant: *satis est, mi fili*.

« Ce fut en vain que l'orgueilleux baron séculier chercha à cacher l'embarras avec lequel il s'approcha du prélat, dont l'altitude annonçait évidemment le dessein de lui en imposer et de l'inquiéter. Il essaya de donner à son maintien l'aisance qui pouvait caractériser leur ancienne amitié, ou du moins de prendre un air d'indifférence qui aurait pu faire croire qu'il était parfaitement tranquille; mais il ne put y réussir, et sa contenance n'exprima que l'orgueil mortifié. Le génie de l'église était toujours sûr en pareille circonstance de triompher du plus hautain des laïques.

— Je m'aperçois, dit le connétable, en cherchant à recueillir ses pensées et rougissant de la peine qu'il avait à y parvenir, je m'aperçois qu'une ancienne amitié se termine ici. Il me semble que Hugues de Lacy n'aurait pu recevoir un tout autre accueil en arrivant.

« L'archevêque se souleva tant soit peu pour faire un demi-salut au connétable; qui, par le désir qu'il avait d'arriver à une conciliation, le lui rendit en s'inclinant beaucoup plus bas qu'il n'en avait dessein, et que ne le méritait la politesse tronquée du prélat. Il reprit alors d'un air et d'un ton plus rassurés, car l'aspect froid et inflexible de l'archevêque l'irritait :

« Révérend père, j'avais espéré que les propositions que je vous avais fait faire, vous auriez paru satisfaites. S'il faut y ajouter encore, faites-moi connaître sur quel point; et s'il est possible, je me conformerai à votre bon plaisir, dût-il me paraître un peu déraisonnable. Je veux vivre en paix avec l'église et personne n'est moins disposé que moi à mépriser ses ordres. J'en ai donné des preuves sur le champ de bataille et dans les conseils, et je ne puis croire que mes services aient mérité un accueil aussi froid de la part du primat d'Angleterre.

— Reprochez-vous à l'église les services que vous lui avez rendus, homme plein de vanité, dit Baudouin. Apprends, Hugues de Lacy, que ce que le ciel a fait par ta main pour l'église, il aurait pu l'exécuter par celle du dernier de tes vassaux. Ne m'interromps point; je te dis, orgueilleux baron, qu'aux yeux du ciel ta sagesse n'est que folie; ton courage, dont tu te vantes tant, la timidité d'une fille de village; ta force, la faiblesse d'un enfant; ta lance, une baguette d'osier; ton sabre, un faible jonc. »

— Je sais tout cela, Milord, répondit le connétable, on me l'a toujours répété toutes les fois que le peu de services que je pouvais rendre étaient accomplis. Mais, morbleu, quand on en attendait de nouveaux, j'étais pour tous les prêtres et prélats un homme pour lequel on ferait les plus ferventes prières, et qui serait honoré comme les patrons et les fondateurs qui reposent en paix dans le clocher et sous le maître-autel. Il n'était question ni d'osier, ni de jonc quand on me priait de tirer le sabre et de marcher la lance en avant. Mais dites-moi donc, mon révérend père, s'il ne faut à l'é-

glise que des varlets et des palefreniers pour chasser les Sarrasins de la Terre-Sainte, pourquoi prêchez-vous tant pour engager les chevaliers et les nobles à abandonner leurs domiciles, et à quitter les pays qu'ils sont nés pour défendre et protéger ?

— Est-ce Hugues-de Lacy qui parle ainsi ? s'écria l'archevêque en se levant, mais adoucissant ce ton de censure par une apparence de chagrin et de regret. Est-ce lui qui fait si peu de cas du renom d'un chevalier et de la vertu d'un chrétien ? Est-il possible que ce soit Hugues-de-Lacy, le miroir de la chevalerie Anglo-Normande, dont l'esprit conçoit de tels sentimens et dont la bouche les exprime ?

— Des flatteries et de beaux discours mêlés de sarcasmes et de reproches peuvent vous réussir avec d'autres, Milord, répondit le connétable en rougissant de colère et en se mordant les lèvres; mais j'ai trop de fermeté dans le caractère pour qu'on puisse me faire prendre une mesure importante, en cherchant à me séduire ou à m'intimider. Dispensez-vous donc de me parler avec cette affectation d'étonnement et soyez bien convaincu que, soit qu'il aille à la croisade, soit qu'il reste chez lui, la renommée d'Hugues-de-Lacy, du côté du courage, s'élèvera toujours aussi haut que celle de l'archevêque Baudoin du côté de la sainteté.

— Et puisse-t-elle s'élever encore beaucoup plus haut ! répondit le prélat. Mais je vous le dis, vous n'êtes pas votre maître. En vertu de la bienheureuse croix que vous avez prise volontairement, vous êtes devenu soldat de Dieu, et vous ne pouvez quitter votre étendard sans vous couvrir d'une infamie à laquelle les plus lâches ne voudraient pas s'exposer.

Hugues de Lacy continuait à marcher à grands pas d'un air troublé, mais à ces mots il s'arrêta sur-le-champ. — Vous nous traitez trop durement, dit-il. Vous autres lords spirituels, vous faites de nous des bêtes de somme pour votre intérêt. Vous vous placez sur nos épaules pour vous élever ou votre ambition aspire. Mais tout a des bornes; Thomas Becket les passa, et....

Il n'acheva point sa phrase, mais il l'accompagna d'un regard sombre et expressif, et le prélat n'eut pas de peine à l'expliquer.

Et il fut assassiné ! reprit-il d'un ton ferme et déterminé. C'est ce que vous osez me donner à entendre, à moi successeur de ce saint glorieux ! Mais vous ignorez à qui vous faites une pareille menace. Il est vrai que Thomas Becket, après avoir été un saint dans l'église militante, est arrivé par le chemin sanglant du martyre à la dignité de saint dans le ciel; mais il n'est pas moins vrai que Baudoin son successeur, serait prêt, avec la protection de notre Dame, à supporter tous les tourmens que les méchants pourraient faire souffrir à son enveloppe mortelle.

Il est inutile de faire une telle parade de courage, révérend père, dit de Lacy, craignant de s'être laissé emporter trop loin, quand il ne peut y avoir la moindre ombre de danger. Discutons cette affaire, s'il vous plaît, avec plus de modération. Je n'ai jamais eu le dessein de violer le vœu que j'ai fait d'aller combattre pour la délivrance de la Terre-Sainte; je demande seulement à en différer l'exécution.

— Un court délai accordé à un chef tel que vous, noble de Lacy, serait un coup mortel pour notre courageuse entreprise. Qui, dans toute l'Angleterre, se croira obligé de se presser de partir, si l'on voit reculer Hugues de Lacy. Pensez un peu moins, milord, à la fiar-cie que vous avez promis d'épouser, et un peu plus au vœu que vous avez promis d'accomplir, et ne croyez pas que le bonheur puisse jamais suivre une union qui ébranlerait votre projet de prendre part à une expédition conçue pour l'honneur de la chrétienté.

Le connétable se trouva embarrassé par l'opiniâtreté du prélat, et il commença à céder à ses argumens, quoique fort à regret. Son silence et son embarras n'échappèrent point à l'adroite Baudoin. Il prit la main du guerrier. — Courage, noble de Lacy, lui dit-il; il n'est point de fautes que n'effacent le repentir et la prière. Tombez à genoux, et ne doutez pas qu'à l'aide de la confession et de la pénitence vous ne puissiez encore obtenir le pardon de la tiédeur que vous avez montrée pour la cause du ciel.

Les idées religieuses dans lesquelles le connétable avait été élevé, l'emportèrent enfin. Il s'agenouilla devant le prélat qu'il venait de braver, lui confessa comme un péché le désir qu'il avait eu de différer son départ pour la Palestine, et se soumit avec résignation à la pénitence que Baudoin lui imposa, et qui consistait à ne pas célébrer son mariage avec Eveline avant son retour de la Terre-Sainte, où son vœu l'obligeait de rester trois ans.

Nous regrettons de ne pouvoir continuer, sans nous exposer à dépasser les bornes d'un journal, le récit des aventures des divers personnages mis en scène. Si nos lecteurs y ont pris quelque intérêt, ils pourront recourir à l'ouvrage même; ils y verront que le connétable partit en effet pour la Palestine, en laissant Eveline sa fiancée sous la protection de son neveu de Lacy; que son expédition eut un résultat semblable à tant d'autres entreprises pour le même motif; que, quand après trois il revint en Angleterre, avec les deux seuls compagnons qui lui restaient, il trouva ses propriétés envahies et ravagées, et l'amour de Damien et d'Eveline augmenta au point qu'en véritable oncle de roman ou de comédie il ne lui resta d'autre parti à prendre que celui de les unir.

Après avoir terminé la lecture de ce roman, ils penseront, comme nous, sans doute, que cette nouvelle production de sir Walter Scott est digne de ses aînées pour l'intérêt, la vérité des caractères, le naturel et le charme de la narration. Peut-être trouveront-ils que le connétable, le principal personnage, est tenu trop long-temps loin de la scène, que son neveu est réduit trop constamment à jouer un rôle passif; qu'Eveline n'est pas dessinée d'une manière assez décidée; que Rose partage trop l'intérêt qui ne devrait être réservé que pour sa maîtresse, que cette Rose enfin a trop de bon sens, de fermeté et de raison pour une jeune fille de dix-huit ans, timide comme une perdrix, suivant l'auteur, et qu'elle se montre trop supérieure aux croyances superstitieuses de son époque. Mais ces observations n'ont rien aux qualités qui distinguent le romancier écossais, je veux dire, la rapidité du dialogue, la vérité des descriptions, et surtout une admirable habileté à peindre les usages et les mœurs de ces tems éloignés.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On sait que M. Champollion, fils, s'est occupé avec succès de l'étude des hiéroglyphes égyptiens, et que grâce à ses recherches jusqu'à nos laborieuses et savantes, il est parvenu à expliquer ce qui jusqu'ici était resté inexplicable.

M. Angelo Maio, connu par ses utiles découvertes sur les Palimpsestes (v. n. 90), a fait insérer dans le Diario di Roma, l'article suivant relatif à ce savant recommandable :

Le célèbre littérateur français, M. Champollion, visite les monumens égyptiens conservés à Rome, et les explique par son importante découverte de l'alphabet phonétique et sa profonde connaissance de la langue de cette terre classique. C'est avec le plus vif enthousiasme que Rome lit en fin les inscriptions des obélisques majestueux, des tombeaux, des papyrus, des momies, des scarabées qu'elle possède. Le savant à qui l'on doit ces hermines découvertes les communique avec la plus grande affabilité dans des leçons sur cette matière. Un cercle brillant de diplomates instruits et de littérateurs tant nationaux qu'étrangers, réunis chez le comte de Funchal, ambassadeur de Portugal, l'écoute avec admiration. M. Champollion a quitté Rome le 17 juin, après avoir été reçu en audience partic-

lière de S. S. On doit publier le catalogue des manuscrits égyptiens du Vatican qu'il a rédigés pendant son séjour à Rome.

Au mois de juin dernier, est mort à Londres, à l'âge de 82 ans, un des savans les plus distingués de l'Angleterre, le docteur Abraham Rees, auteur de différens écrits, dont le plus connu est la nouvelle Encyclopédie (The new Encyclopaedia, 44 vol. in-4.), ouvrage composé sur le plan de l'encyclopédie, très estimé en Angleterre et qui annonce un savoir immense.

Sir Walter Scott, qui devait visiter l'Irlande, est arrivé le 6 à Killarney. Dans l'après-midi de ce même jour il alla visiter les ruines de l'abbaye de Mucruse, accompagné de ses deux filles mistriss Lockart et miss Scott, ainsi que de miss Edgeworth (l'auteur de romans), M. Edgeworth et M. Lockart. Le lendemain de grand matin les voyageurs recommencèrent leur promenade vers la partie supérieure du lac; mistriss Lockart, que l'agitation de l'eau avait effrayée, ne fit pas partie de cette excursion. Ils s'amuserent beaucoup des singuliers effets produits en cet endroit par les échos que renvoient les rochers, et qui sont effectivement tout à fait surprenans.

Le lac était couvert de barques de curieux, attirés par le désir de voir le grand inconnu, et de lui montrer par leur empressement que les Irlandais savent honorer le talent, même dans leurs adversaires, car ils supposent, non sans raison, que sir Walter-Scott est dans des opinions tout-à-fait opposées à la reconnaissance de leurs droits. Sir Walter-Scott dina dans une petite île du lac. J'arrivai, dit l'auteur du récit, au moment où il venait de redescendre dans son bateau. Il y était tranquillement assis dans un état de bien-être remarquable, et, (sans-il l'avouer), cet enfant des Muses fumait un cigare avec un air de satisfaction tout à fait prosaïque. Les autres voyageurs, qui étaient encore sur le rivage, prenaient le même plaisir. Le baronnet paraît d'une santé brillante et même vigoureuse; mais il est déjà d'un âge avancé, et ses cheveux sont blancs comme la neige.

On publie actuellement à Paris un ouvrage important que l'on dit offrir une idée exacte et un tableau intéressant du nouveau-monde : C'est un atlas géographique, statistique, historique et chronologique des deux Amériques et des îles adjacentes; traduit de l'atlas exécuté en Amérique en 1822, avec de nombreuses corrections et augmentations, par J. A. Bachon. L'ouvrage, composé de plus de soixante cartes ou tableaux, paraîtra en trois livraisons, dont la première est déjà publiée.

Nouveau journal imprimé au moyen d'un nouveau procédé. — Un prospectus assez singulier vient d'être distribué à Londres. Il annonce la prochaine publication d'un journal qui paraîtra chaque semaine, sous le titre de *Pathénon*, et qui sera imprimé sur pierre, par un procédé nommé *typolithographie*. Par une même opération de la presse, la même feuille reproduira en même tems des caractères d'imprimerie, des gravures, des dessins et d'autres ornemens. Ce journal sera consacré à la musique, au dessin et aux belles-lettres.

## COMMERCE.

On écrit d'Amsterdam qu'une association s'y est formée pour l'achèvement du canal dit de *Demsvaart*, dans l'*Overyssel*, et l'exploitation des tourbières adjacentes. Le capital de la compagnie sera de fr. 1,900,000, à diviser en 1900 actions de fr. 1000 chacune. On assure qu'en deux jours on avait recueilli des souscriptions pour trois quarts de la somme qui fait le fond de l'entreprise.

Les droits d'entrée et de sortie reçus à Batavia, déduction faite de ceux qui avaient été consignés, etc., pendant les 5 derniers mois de l'année 1816, et les 8 années suivantes, se sont élevés aux taux ci-après : En 1816, fl. 117,842 02 c.; en 1817, fl. 432,109 02 c.; en 1818, fl. 966,556 16 c.; en 1819, fl. 1,365,231 29 c.; en 1820, fl. 1,672,265 15 c.; en 1821, fl. 1,920,284 25 c.; en 1822, fl. 2,100,164 28 c.; en 1823, fl. 2,622,444 28 c.; en 1824, fl. 2,399,943 21 c. La hauteur de ces droits s'est donc élevée cette dernière année à fl. 222,498 07 c. de moins qu'en 1823, et l'on remarque qu'un tarif du 11 février de la même année a soumis à 25 p. 0/0 de la valeur les tissus de laine et de coton, confectionnés dans les pays étrangers à l'ouest du cap de Bonne-Espérance.

(Journ. de Bruxelles.)

Le gouvernement badois vient de changer son système de douanes et de rétablir à peu près celui de 1812. Toutes les mesures prohibitives contre les productions françaises ont été révoquées à l'exception des droits d'entrée, fort considérables sur les vins et les eaux-de-vie.

## JURISPRUDENCE.

Le débiteur d'une dette commerciale, élargi faute d'aliment, peut-il être emprisonné de nouveau pour la même dette ?

Cette question, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance, s'est élevée sur l'application de la loi de germinal an 6, rapprochée de l'article 804 du Code de procédure civile.

La difficulté consistait à savoir si l'article 14 du titre 3 de la loi de germinal an 6, avait été entièrement abrogé, ou seulement modifié quant aux matières civiles, par l'article 484 du Code de procédure, et si, par conséquent, en matière de commerce, le débiteur, élargi faute d'alimens, pouvait ou non, par application de l'article 804, être emprisonné de nouveau.

La cour royale de Paris s'était prononcée pour le système favorable au débiteur.

La cour royale de Rouen avait adopté l'opinion contraire.

Enfin, la question ayant été portée devant la cour de cassation, cette cour, par arrêt du 8 février 1825, a, comme la cour de Paris, reconnu que l'article 804 du Code de procédure civile n'était applicable qu'à la contrainte par corps en matière civile : « que l'art. 14 du titre 3 de la loi de germinal an 6 était toujours en vigueur en tant qu'il s'appliquait aux matières de commerce. »

## BOURSE D'ANVERS, du 18 août.

EFFETS PUBLICS. — Ils restent dans la même situation. P. B., dette act., 59 1/2 P. Obl. du synd. 99 3/4. Act. soc. comm. 102 1/2 P.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé au pair. Le Londres court a été recherché à 3978. Le deux mois s'est fait à 3976 5/12, le trois mois à 3974 1/2 4 A. Le Paris court s'est fait à 47 3/8 0/0, le deux mois à 47 1/16, le trois mois à 46 15/16 0/0. Il ne s'est rien traité en Francfort court, coté 36 5/16 P; le six semaines a trouvé son placement à 36 1/16, le trois mois à 35 13/16 P. Le Hambourg court coté 35 3/16, le deux mois 34 13/16, manquent. Le papier à trois mois s'est placé à 34 3/4.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 10 cises indigo Bengale; on a payé l'ord. violet rouge et violet rouge cuivré de fl. 7-60 3/4 c. à fl. 7-91 1/4 cents; le moyen violet rouge de fl. 8-21 1/2 c. à fl. 8-52 c.; et le mi-fin violet à fl. 8-67 1/4 c.

15,000 livres bois de Campêche, coupe mélangée, ont été vendues de fl. 4 3/4 à fl. 5; et 15,000 liv. dito, coupe d'Espagne, de fl. 5 1/2 à 6.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 17 août.

Dette act. 59 59 1/2 174. Différée, 1 376 1 174. Bill. de chance, 25 25 1/4 1716. Synd. d'amort., 99 374 100 174 100. Rentes remb. 89 374 90. Lots d°, 68 70. Act. soc. comm. 102 174 112 378.

Marché d'Amsterdam, du 15 août.

Voici les prix des grains au marché de ce jour, cotés en florins de 20 sols par last de 30 muids des Pays-Bas.

Froment roux pâle de Pologne fl. 205 à 230; de roux fl. 170 à 210; de Koningsberg fl. 165 à 200; de Groningue fl. 120 à 140; de Bovenland vieux fl. 185 à 185; do nouveau fl. 165 à 185; de la Frise 140 à 155; de Zélande 175 à 190; blanc de la Flandre 150 à 180. — Seigle de Prusse fl. 100 à 110; de Russie fl. 95 à 105, de la Flandre fl. 100 à 112; de Bovenland nouveau fl. 98 à 112. — Orge de Magdebourg fl. 80 à 110; d'hiver de Groningue fl. 80 à 105. — Avoine à brasser de la Frise fl. 78 à 82; do à fourrage fl. 65 à 78. — Blé sarrasin fl. 120 à 185.

Huile de navette fl. 32 1/2, do de lin fl. 39 par aine.  
Teurteaux de navette fl. 50 à 55 par mille, do de lin 7 3/4 à 9 1/2 par cent pièces.

Génièvre, preuve d'Amérique, fl. 26 1/2.

Marché d'Utrecht, du 13 août.

Froment blanc fl. 6-00 c.; do rouge fl. 5-75 c. — Seigle fl. 3-75 c. — Blé sarrasin fl. 4-00 c. — Orge fl. 3-25 c. — Avoine fl. 2-25 c., par muid des Pays-Bas.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 18 août.

La rasière de froment, récolte de 1824, prix moyen.	fl. 5 01 c.
» » récolte de 1825, prix moyen.	fl. 5 88 c.
» de seigle, récolte de 1824, prix moyen.	fl. 3 19 c.
» » récolte de 1825, prix moyen.	fl. 3 96 c.

TEMPÉRATURE DU 19 AOUT.

A 6 h. du mat., 14 1/2 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 15 d. à 7 dessus.

CADASTRE PARCELLAIRE.

Messieurs les propriétaires, fermiers, régisseurs, ou ayant cause, sont prévenus que les travaux de l'expertise du territoire imposable des communes de Chapon-Seraing et Seraing-le-Château, canton de Bodegnée, seront ouverts du 22 courant au 4 septembre prochain et exécutés par les Sieurs Dereul, contrôleur du cadastre, et Thiry, expert.

Dans une opération aussi essentielle et qui touche de si près aux intérêts de tous les propriétaires, ceux-ci sont invités à donner à ces agents du cadastre tous les renseignements propres à leur faire connaître les véritables produits et à se transporter au besoin à l'endroit où se trouvent situés les ars propriétés conformément aux réglemens et instructions sur le cadastre parcellaire.

Le directeur des contributions et du cadastre, CROUSSE.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 18 août.

Naissances : 2 garçons, 1 filles.

Décès : 3 garçons, 2 filles, 2 hommes, 3 femmes; savoir :

Gilles Nicolas-François Bertho, âgé de 77 ans, ancien curé, Quai d'Avroy.

Nicolas-Joseph Bleret, âgé de 46 ans, tisserand, rue Grande-Bèche, veuf en 1ères. noces d'Elisabeth Bisbock, en 2mes. de Marie-Barbe Lambert, et en 3mes. de Anne-Marie Quoilin.

Elisabeth Freson, âgée de 69 ans, rue Beaugard, veuve de Noël Docteur.

Marie Jeanne Spineux, âgée de 42 ans, journalière, rue Bergère, veuve de François-Nicolas Vitrée, et épouse de Jean-Joseph Remacle.

Marie-Joséphine Bovy, âgée de 37 ans, sans prof., sur la Fontaine, épouse de Dieudonné-Gaspar-Joseph Crespin.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le BAL qui devait avoir lieu le 14 chez SMETS-DEGUELDRE, faubourg St. Laurent, est postposé au dimanche 21 de ce mois.

A l'ancienne maison François J. J. Simonis, sise rue du Station, n° 207, belle et grande cave à louer, propre à y mettre 40 pièces de vin en bouteilles, et 50 à 60 en cercle. S'adresser au bureau de cette feuille.

Le samedi 20 août présent mois, deux heures de relevée, il sera procédé en la maison 354, rue Jonfosse, derrière Saint Laurent, à Liège, par le ministère du notaire PAQUE, à la vente des meubles et effets dépendans de la succession de M<sup>lle</sup> Josephine de Bailly.

Pensions civiles, ecclésiastiques et militaires.

Le payement sera ouvert chez l'administrateur du trésor dans la province de Liège, place Verte, n° 781, à partir du 3 août, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi.

Lundi 22 août 1825, à 11 heures du matin, il sera procédé devant le notaire TIMMERMANS, à Cortessein, canton de Looz, à la vente à crédit d'une propriété forestière, contenant huit bonniers de futaye sur taillis essence de chêne, situés commune de Vliermaelrode.

A louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché. S'adresser rue Féronstrée, n. 584.

On voudrait prendre à loyer une maison ou un quartier qui présentât cinq ou six pièces; une seule de ces pièces devrait être un peu spacieuse; on préférerait habiter le quartier de l'île ou le Mont-St.-Martin, mais le point essentiel est que l'habitation soit aérée et sans punaises.

S'adresser à M. Tombeur, avocat, rue de la Rose, n° 464.

Une forte partie de charbon de boulanger à vendre, à la nouvelle boulangerie, n° 29, à Ste. Walburge.

L'on demande un voyageur par commission. S'adresser à l'Imprimerie Philosophique, rue Féronstrée, n° 676.

(493) Le vingt-trois août courant, à dix heures du matin, le syndic définitif à la faillite du Sr. Max. J. Vincent, ci-devant négociant, à Liège, à ce autorisé par M. le juge-commissaire fera vendre aux enchères publiques par le ministère de M. Dusart, notaire à ce commis, et par devant M. le juge-de-paix du canton de Limbourg, chez le Sr Jean-Nicolas Hendrick, aubergiste, à Dolhain-Limbourg, une petite ferme contenant six bonniers et demi, située à Masarynen, commune de Baalen, provenant du Sr. Jean Pierre Houbie et par lui occupée, lequel en rend 259 fls. 88 cents, ou 550 francs, en sus de toutes contributions quelconques.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente au bureau de ladite justice du canton de Limbourg, ou en l'étude du notaire DUSART, sise à Liège, rue Féronstrée, n° 569.

A VENDRE

Une belle et grande maison, sise rue Agimont, près le nouvel hôtel du gouvernement, à Liège, construite presque à neuf, et dans le meilleur état possible, avec jardin, cour, remise et écurie. L'acquéreur aura pour le paiement toutes les facilités désirables. S'adresser chez M<sup>o</sup> PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n° 784, à Liège.

Superbe hôtel à louer, le tout ou en partie.

A louer le superbe hôtel occupé par M. Vandenberg, banquier, gisant place de la Comédie, à Liège, composé de plusieurs grands salons au rez-de-chaussée, quatre au premier, quatre au second, plusieurs chambres de domestiques au dessus, 3 belles caves, un office, deux grandes cuisines, lavoir, 3 pompes à l'eau de puits, une grande citerne à l'eau de pluie, avec sa pompe, une grande cour, un grand jardin bien arboré, une remise à placer 7 ou 8 voitures au-dessus de laquelle il y a 3 belles chambres, une écurie pour 5 ou 6 chevaux, etc.

S'adresser à M. Laurent A. J. ROEBERG, propriétaire, Outre-Meuse, à Liège.

A louer un bel appartement, très bien distribué, quai sur Meuse à l'Eau, n. 946.

Lundi 22 courant, à trois heures de relevée, M. LEBRUN, courtier de commerce, vendra publiquement à l'Entrepôt des accises, rue Hors-Château, 11 foudres vin de Moselle, bonne qualité.

Ouvrages nouveaux en vente à la librairie de GUILLAUME, rue Vinave-d'He, n° 41, et chez les D<sup>lles</sup>. MAHOUX et DE SARTORIUS.

Le Roman, comédie en 5 actes et en vers, par M. Delaville de Mirmont, représentée pour la première fois au Théâtre français par les comédiens ordinaires du roi, le 22 juin 1825, in-8°. Prix. 94 cts. (2 fr.)

Epîtres à M. l'abbé de la Mennais, par J. F. G. Viennot, brochure 8°. Prix, 47 cts. (1 fr.)

Mémoires sur le marquis de St. Silvestre, lieutenant-général des armées de France sous Louis XIV, avec le portrait de St. Silvestre et le fac simile de plusieurs lettres inédites prises dans sa correspondance; par M. Dufaire de Vercoeurs, son arrière-neveu; 8°. Prix. 1 fl. 41 cts. (3 fr.)

Histoire du tems des Croisades, par sir Walter Scott, traduit de l'anglais par Mr. A. J. B. de Fauconpret, traducteur de tous les romans historiques de Walter Scott; 5 vol. in-12. Prix. 7 fl. 8 cts. (15 fr.)

Etudes sur Virgile, comparé avec tous les poètes épiques et dramatiques des anciens et des modernes, par P. F. Tissot, ancien professeur de poésie latine, successeur de Delille au collège de France; précédées de considérations préliminaires destinées à servir d'introduction.

L'ouvrage complet aura 4 vol. in-8°; il en paraît déjà deux. Prix de chaque volume. 4 fl. 25 cts. (9 fr.)

Du Sacrilège et des Jésuites, par Isidore Lebrun; 8°. Prix. 72 cts. (1 fr. 50 c.)

Des habitudes secrètes ou de l'onanisme chez les femmes; lettres médicales, anecdotiques et morales, à une jeune malade et à une mère, dédiées aux mères de famille et aux maîtresses de pension; par feu M. le docteur Rozier; 1 vol. 8°. Prix. 2 fl. 36 cts. (5 fr.)

Manuel du teinturier, ou l'art de teindre la laine, le coton, le soie, le fil, etc.; suivi de l'art du dégraisseur, traité rédigés d'après les meilleurs ouvrages, et rendu d'une exécution facile pour toute personne qui désirerait s'occuper utilement de ces arts; par M. Riffaut, ex-régisseur des poudres et salpêtres; 1 vol. in-18. Prix. 1 fl. 41 cts. (3 fr.)

Manuel des marchands de bois et de charbons, ou traité de commerce engénéral, suivi de nouveaux tarifs pour le cubage et de mesurage des bois de toute espèce en anciennes et nouvelles mesures; par M. Marié de Lisle, ancien agent de l'Etatage des bois; 1 vol. in-18. Prix. 1 fl. 41 cts. (3 fr.)

Ces deux ouvrages font partie de la collection de manuels formant une encyclopédie des sciences et des arts, format in-18.

Mélanges de littérature et de politique pour servir à l'histoire, ou pot-pourri, par M. d'Auvin, belge; 1 vol. 8°.

Les Ruines de Port-Royal des Champs, par M. Gregoire, ancien évêque de Blois; 1 vol. 8°.